



Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau  
transfrontières et des lacs internationaux  
Équipe spéciale de l'eau et du climat  
Septième réunion  
Genève, Suisse, 13 octobre 2014  
Point 5 de l'ordre du jour

## **FUTURES ACTIVITES POSSIBLES SUR L'EAU ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE AU TITRE DE LA CONVENTION SUR L'EAU**

### *Contexte et action suggérée par l'Equipe spéciale de l'eau et du climat*

La septième session de la Réunion des Parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux de la CEE-ONU (Convention sur l'eau de la CEE-ONU) se tiendra en novembre 2015 à Budapest et adoptera le programme de travail de la Convention pour 2016–2018. Les premières discussions ont eu lieu à la neuvième réunion du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau (Genève, 25 et 26 juin 2014). Le Groupe de travail a considéré que l'eau et le changement climatique représentaient un domaine de travail prioritaire pour le nouveau programme de travail pour 2016–2018. Le présent document contient des suggestions pour de futures activités dans le domaine de l'eau et du changement climatique.

L'Equipe spéciale devrait :

- a) Examiner les futures activités proposées ;
- b) Prendre des dispositions afin de développer et finaliser la proposition, en y incluant les aspects financiers et les partenaires participant à la mise en œuvre, pour sa présentation au dixième Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau (Genève, 24 et 25 juin 2015) et sa soumission ultérieure à la Réunion des Parties.

### **I. Travaux en cours sur l'eau et l'adaptation au changement climatiques dans des bassins transfrontières**

La Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) constitue une cadre solide pour la coopération transfrontière, y compris dans un contexte d'adaptation au changement climatique. La Convention aide les pays à élaborer des stratégies d'adaptation transfrontières au moyen de conseils, de renforcement des capacités, de projets sur le terrain et d'échange d'expériences. En 2013–2015, les objectifs du domaine de travail sur l'adaptation au changement climatique sont les suivants :

- (a) Compiler, analyser, publier, imprimer et diffuser les bonnes pratiques et les enseignements tirés du programme de projets pilotes au titre de la Convention et d'initiatives similaires
- (b) Promouvoir la coopération dans l'élaboration de stratégies d'adaptation et leur mise en œuvre dans les bassins transfrontières, notamment au sein du programme de projets pilotes sur le changement climatique et l'adaptation dans les bassins transfrontières ;

(c) Fournir une plateforme mondiale pour échanger des expériences, des bonnes pratiques et des enseignements tirés en matière d'adaptation au changement climatique dans les bassins transfrontières.

Les activités ont mené aux résultats suivants<sup>1</sup>:

- (a) La plateforme pour l'échange d'expériences sur l'adaptation au changement climatique dans des bassins transfrontières est bien établie et utilisée ; elle est composée d'ateliers annuels et d'une plateforme en ligne. Deux ateliers mondiaux ont été organisés durant la période 2013–2014, ainsi que deux réunions de l'Equipe spéciale de l'eau et du climat. La plateforme a permis d'élever la prise de conscience de l'importance de la coopération transfrontière en matière d'adaptation au changement climatique ainsi que de l'amélioration du partage des connaissances et des expériences dans ce domaine. Des contributions ont été apportées à d'autres évènements et processus, tels que l'Union européenne, la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques, et notamment son programme de travail de Nairobi sur les impacts, la vulnérabilité et l'adaptation au changement climatique (Programme de travail de Nairobi).
- (b) Par exemple, dans les projets pilotes des bassins du Tchou Talas, Dniestr, Niémen et de la Save une vision commune de la manière de s'adapter au changement climatique a été atteinte au niveau du bassin. Ceci a compris l'élaboration d'évaluations des impacts du changement climatique et de la vulnérabilité ainsi que l'élaboration de cadres stratégiques pour l'adaptation du bassin (semblables à une stratégie d'adaptation à l'échelle du bassin), dans les bassins du Dniestr et du Niémen. Dans le bassin du Dniestr, les mesures d'adaptation ont été privilégiées et la mise en œuvre de certaines mesures sélectionnées est en cours.
- (c) Un réseau mondial de bassins a été créé en coopération avec le Réseau international des organismes de bassin afin d'échanger des expériences sur la manière de s'adapter au changement climatique à l'échelle du bassin. Deux réunions du réseau se sont tenues en 2013 et 2014.
- (d) Les connaissances actuelles sur le thème de l'adaptation au changement climatique au niveau transfrontière (bassin) ont été synthétisées dans le recueil d'enseignements tirés et de bonnes pratiques dans le domaine de l'adaptation au changement climatique dans les bassins transfrontières ; ce dernier est en cours de préparation.

## II. Enseignements tirés

1. L'association entre le travail sur le terrain au travers des projets/bassins pilotes du réseau et l'échange d'expériences au niveau mondial est fondamental et se renforce de manière complémentaire. D'une part, les enseignements tirés et les méthodes éprouvées par les projets/bassins pilotes enrichissent le réseau mondial et d'autre part, les partenaires, les expériences et les exemples de bonnes pratiques du réseau mondial et des ateliers réguliers facilitent le travail des projets/bassins pilotes.
2. Le réseau mondial de bassins transfrontières a été élaboré grâce au travail des projets/bassins pilotes et son groupe restreint, au travers des enseignements tirés et des méthodes testées par les pilotes et les organismes de bassin versant ainsi que des échanges avec des partenaires, des expériences et des exemples de bonnes pratiques. Il y a eu un véritable échange et des bénéfices réciproques entre le réseau mondial et les pays participant aux projets/bassins pilotes, et les ateliers réguliers.

<sup>1</sup> En date du mois d'octobre 2014, les activités sont toujours en cours.

3. Ces projets pilotes qui ont développé des stratégies d'adaptation à l'échelle du bassin, entrent dans une nouvelle phase où la mise en œuvre des mesures proposées est nécessaire. Ceci requiert des ressources et donc l'extension, la généralisation et l'intégration dans les stratégies nationales et à l'échelle du bassin, dans des plans et des programmes, tels que les plans de gestion du bassin versant, les plans et les stratégies d'adaptation et de développement nationaux, etc.
4. Puisque l'adaptation au changement climatique est une tâche complexe, incertaine et difficile, la coopération avec de nombreux partenaires est fondamentale, tant pour le réseau mondial et les projets pilote que pour les ateliers réguliers (voir section V). La coopération avec certains partenaires doit être étendue.
5. De plus en plus de branches d'activités et d'organisations travaillent sur la thématique de l'eau et du changement climatique. L'eau représente à présent l'un des domaines thématiques, au titre du Programme de travail de Nairobi de la CNUCC. Coopérer avec ces différentes organisations est primordial et représente un défi. Le créneau spécial et la valeur ajoutée des activités sur l'eau et le changement climatique au titre de la Convention sur l'eau doivent être clairement définis, ainsi l'accent mis sur l'adaptation tant au niveau transfrontière qu'au niveau du bassin. Les activités visant à établir un lien avec les processus mondiaux en cours sont également liées à l'ouverture mondiale de la Convention sur l'eau, mais sont dépendants des apports d'autres partenaires et pays.
6. Le réseau mondial de bassins de même que les ateliers réguliers ont une ouverture sur un large public, avec des bassins et des pays très avancés en termes d'adaptation au changement climatique et d'autres qui débutent des activités dans ce domaine. Des précautions doivent être prises afin de rendre ces activités intéressantes pour tous les groupes de pays et de bassins, y compris pour les plus avancés.
7. L'adaptation au changement climatique dans le secteur de l'eau exige de coopérer avec de nombreux autres secteurs tels que l'énergie, l'agriculture, la navigation, etc. Ainsi, les activités sur le changement climatiques ont besoin d'être considérées dans une perspective plus large d'interconnexions et en relations plus étroites, par exemple, avec les activités en cours et futures sur l'interconnexion entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes au titre de la Convention.

### **III. Nouveaux développements à prendre en considération**

Les processus et les développements suivants devraient être pris en compte lors de l'examen des futures activités sur l'eau et l'adaptation au changement climatique au titre de la Convention sur l'eau :

- L'ouverture mondiale de la Convention sur l'eau de la CEE-ONU à tous les pays membres des NU suite à l'entrée en vigueur le 6 février 2013 des amendements aux articles 25 et 26,
- L'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation (Convention des NU sur les cours) d'eau le 17 août 2014,
- L'adoption des Objectifs du développement durable et de l'Agenda du développement post 2015 prévue en septembre 2015,
- L'adoption escomptée d'un nouvel accord sur le changement climatique lors de la 21<sup>ème</sup> Conférence des Parties de la CNUCC à Paris où l'adaptation devrait figurer en bonne place.
- La récente intégration de l'eau dans le Programme de travail de Nairobi de la CNUCC,
- La publication du 5<sup>ème</sup> Rapport d'évaluation du Groupe d'expert intergouvernemental sur l'évolution du climat en 2014.

#### IV. Futures activités possibles sur l'eau et le changement climatique

Les activités futures sur l'eau et l'adaptation au changement climatique s'appuieront sur celles déjà existantes et sur les discussions antérieures au sein de l'Equipe spéciale, des projets pilotes ainsi que de la plateforme d'échange d'expériences.

Le programme de travail pourrait comprendre, par exemple, les domaines d'activités suivants :

**A) Réviser les Lignes directrices sur l'eau et l'adaptation aux changements climatiques ou des documents supplémentaires**

Six ans après leur adoption, les Lignes directrices pourraient être mises à jour afin d'intégrer les nouvelles connaissances et expériences acquises quant à l'adaptation au changement climatique dans des bassins transfrontières. Une telle mise à jour pourrait entraîner du matériel complémentaire, de nouveaux outils ou une nouvelle publication.

**B) Le réseau mondial de bassins / organismes de bassin travaillant sur l'adaptation au changement climatique :**

***B1) Des projets pilotes sur l'adaptation au changement climatique dans les bassins transfrontières : vers une mise en œuvre et une extension/généralisation***

Certains des projets pilotes pourraient être poursuivis afin de mettre en œuvre leurs stratégies d'adaptation ou de généraliser les mesures d'adaptation décidées dans d'autres plans, stratégies, politiques, projets ou programmes tant au niveau du bassin qu'au niveau national. En outre, de nouveaux projets pilotes pourraient voir le jour. La CEE-ONU se concentrerait principalement sur la mise en œuvre de projets pilotes dans la région de la CEE-ONU, tandis que d'autres organismes partenaires pourraient mettre en œuvre des projets pilotes hors de la région de la CEE-ONU, avec une implication limitée de cette dernière.

***B2) Des ateliers thématiques mondiaux réguliers et des réunions du réseau d'échanges d'expériences sur l'eau et l'adaptation au changement climatique dans les bassins transfrontières***

L'organisation réussie des ateliers mondiaux réguliers pourrait se poursuivre, par exemple un atelier mi-2016 et un autre fin 2017 ou début 2018. Les ateliers pourraient avoir des thématiques plus ciblées et être organisés en coopération avec de nouveaux partenaires. En outre, de plus petites réunions des bassins du réseau mondial pourraient se tenir afin de partager des expériences entre organismes de bassins. De nouveaux formats, lieux et contenus pour les réunions pourraient être envisagés, tels que l'hébergement de réunions par un organisme de bassin, par exemple, etc.

**C) La promotion, les partenariats et les contributions/rerelations avec d'autres processus, notamment la Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique (CNUCC) et la Stratégie du Bureau des NU pour la réduction des risques de catastrophes (UNISDR)**

Etant donné qu'à présent le Programme de travail de Nairobi comprend l'eau comme l'un de ses domaines thématiques et que le cadre pour la réduction des risques post-2015, en cours de négociation, devrait également couvrir les catastrophes liées à l'eau, il est important de renforcer les liens avec ces processus. En fin de compte, grâce à ces partenariats, la reconnaissance du rôle fondamental de l'eau dans l'adaptation au changement climatique et la réduction des risques de catastrophes devrait se trouver accrue, de même que la reconnaissance du besoin d'une coopération transfrontière dans

l'adaptation. Le rôle des partenaires est également primordial pour la mise en œuvre des projets pilotes dans la région de la CEE-ONU, et peut-être bien au-delà.

**D) Elaboration de recommandations relatives à la répartition de l'eau dans les bassins transfrontières dans le contexte du changement climatique**

Il y a, de manière croissante, des demandes de pays de la région de la CEE-ONU et au-delà pour des activités destinées aux pays et bassins arides telles que des stratégies pour réduire les risques de sécheresse. La répartition de l'eau dans les bassins transfrontières ou la définition d'un débit environnemental minimum dans les bassins transfrontières ont été mentionnés comme de futurs domaines potentiels de travail. Ceci comprendrait des travaux sur les aquifères transfrontières. Ceci pourrait être fait au titre de ou en coopération avec d'autres organismes et domaines de travail de la Convention telle que l'Équipe spéciale des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes.

Toutes les activités au titre de l'Équipe spéciale aideraient les pays, notamment les Parties à l'une ou aux deux Conventions mondiales, dans l'application de la Convention sur l'eau de la CEE-ONU et de la Convention des NU sur les cours d'eau.

Les thématiques abordées des activités mentionnées ci-dessus pourraient englober les points suivants :

- L'eau et les catastrophes, notamment leurs aspects transfrontières et la prévention des catastrophes liées à l'eau,
- Le manque d'eau et les sécheresses,
- Le financement de la mise en œuvre effective de mesures d'adaptation, l'extension et la généralisation des plans de gestion des bassins et des plans, stratégies, programmes nationaux, etc.
- L'accroissement des synergies afin d'éviter trop de compromis entre mesures d'adaptation et mesures d'atténuation.

**Toutes les activités mentionnées ci-dessus seront soumises à la réception en temps voulu de fonds extrabudgétaires suffisants.**

L'Équipe spéciale est invitée à examiner la pertinence et la nécessité de ces domaines d'activités, en considérant également la disponibilité des ressources et les questions stratégiques, les partenaires potentiels, les activités d'autres organismes, etc. Puisque toutes les propositions ne pourront peut-être pas être réalisées dans la période triennale 2016–2018, il pourrait être souhaitable des activités à moyen ou à long terme, par exemple pour la période triennale 2019-2021 suivante.

L'Équipe spéciale est invitée à examiner les questions suivantes :

1. Les activités sur l'eau et le changement climatique au titre de la Convention sur l'eau devraient-elles continuer après 2015 ?
2. Si oui, quelles activités et quels thèmes devraient-elles être inclus dans le nouveau programme ?
3. Comment de telles activités devraient-elles être mieux définies afin de répondre au mieux aux besoins et d'être réaliste et réalisable ? Comment le travail devrait-il être organisé pour chaque activité ?
4. Qui peut/est prêt à financer une partie des activités ? Où pourrait-on trouver des financements ?
5. Comment peuvent-elles être assurées l'extension et la généralisation des activités pilotes ?

6. Est-il sensé et est-il réaliste et réalisable de mettre à jour les Lignes directrices sur l'eau et l'adaptation aux changements climatiques d'ici à 2018 ? Si oui, comment, quand et par qui ce travail peut-il être mené ?
7. Comment assurer que le travail de l'Equipe spéciale est pertinent tant pour les pays développées, notamment l'UE que pour les pays en développement ?
8. Comment assurer les synergies et la valeur ajoutée des activités de l'Equipe spéciale par rapport aux nombreuses autres activités, projets, et publications sur l'eau et le changement climatique des autres organisations ? Comment et avec quels partenaires travailler ?
9. Comment aborder les récentes et fréquentes requêtes et mettre davantage l'accent sur le manque d'eau et les zones arides ?

#### **V. Partenaires potentiels :**

L'Organisation météorologique mondiale (OMM), la CCNUCC, l'UNESCO, d'autres Commissions régionales des Nations unies, l'Initiative environnement et sécurité et ses membres – notamment le PNUD, le PNUE, l'OSCE et le Centre régional pour l'environnement en Europe de l'Est et en Asie centrale – le FEM, la Banque mondiale, l'Agence allemande pour la coopération internationale (GIZ), l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE), l'Institut international de l'eau de Stockholm (SIWI), la Commission européenne, le Réseau international des Organismes de bassin (RIOB), le Partenariat mondial pour l'eau (GWP), l'Union internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), l'Alliance pour l'Adaptation Mondiale de l'Eau (AGWA), l'Institut de Stockholm pour l'environnement (SEI), et les organes communs impliqués dans l'adaptation au changement climatique.

\*\*\*